

MAIRIE DE CARNETIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2014

Le douze décembre deux mille quatorze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : **08 décembre 2014**

TABLEAU DE PRESENCE					
Fonctions	Noms	Présent	Absents excusés	Pouvoir à	
Conseillers municipaux	LEROY Pascal	x			
	BARE Gaëlle	x			
	BIZIEN Roland	x			
	DANILOFF Michel	x			
	DENIZO Hervé	x			
	DULIN Jean-Marc	x			
	GOEMINNE Ludwig	x			
	MURIEL Serge			x	Pascal LEROY
	PIFFRET Jean-François		x		
	TAUPIN-GARDIN Patrick		x		
	VEILLEDEN Laure			x	Ludwig GOEMINNE

☞ ORDRE DU JOUR ☞

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 17 octobre 2014
- 2) Décision modificative du budget 2014
- 3) C.L.E.C.T. – rattachement de la commune de Bussy-Saint-Georges
- 4) Convention pour le déploiement du réseau du télé-relevé des compteurs d'eau
- 5) Participation financière au centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne
- 6) Autorisation donnée au Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent
- 7) Projet de mise en place d'un système de vidéo protection
- 8) Informations et questions diverses

OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures 50 par Monsieur Pascal LEROY, Maire.

○ Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jean-François PIFFRET comme secrétaire de séance.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 octobre 2014.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

II – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, adjoint chargé du dossier. Celui-ci rappelle aux membres présents la délibération prise le 18/04/2014 concernant l'affectation du résultat au budget 2014. Madame la trésorière a fait part d'une erreur matérielle concernant le report du résultat de clôture de l'exercice 2013 et demande de rectifier le budget 2014 comme suit :

Fonctionnement	Débit	Crédit	Chapitre
022 Dépenses Imprévues	1.469,93 €		22.622,81 €
023 Virement à la section d'investissement		1.469,93 €	33.427,49 €
Investissement	Dépenses	Recettes	Chapitre
001 Solde d'exécution d'investissement reporté	1.469,93 €		25.181,72 €
021 Virement de la section de fonctionnement		1.469,93 €	33.427,49 €

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **MODIFIER** le budget unique 2014 comme ci-dessus et
- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

III – C.L.E.C.T. – RATTACHEMENT DE COMMUNE DE BUSSY-SAINT -GEORGES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Celui-ci rappelle à l'assemblée la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire du 27/01/2014 et l'approbation du rapport par le Conseil Communautaire du 10/02/2014.

Le total des recettes transférées est de 11.398.340 €. Le tableau ci-après donne le détail des charges et des produits transférés ainsi que le montant de la compensation reversée par la CMAG à la commune de Bussy-Saint-Georges.

	2014	2015	Agents
Produits transférés	11 398 340 €	11 398 340 €	
Développement Economique	522 383 €	522 383 €	
Aménagement Espace Communautaire	357 916 €	375 031 €	1
Equilibre Sociale de l'Habitat	41 167 €	61 751 €	1
Voierie et Parc de Stationnement	180 321 €	103 687 €	
Assainissement Eaux Pluviales	170 956 €	170 956 €	
Construction aménagement entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire	708 €	708 €	
Protection et mise en valeur de l'Environnement	5 608 €	5 608 €	
Enseignement Musical	1 588 633 €	1 417 586 €	
Infrastructures de réseaux	14 117 €	14 117 €	
Valorisation Trame Bleue	430 637 €	430 637 €	
Total Charges Transférées	3 312 446 €	3 102 464 €	2
Total Attribution de Compensation	8 085 894 €	8 295 876 €	

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le rapport ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide

- d'**APPROUVER** le rapport ci-dessus de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire ainsi que l'attribution de compensation versé à la commune de Bussy Saint Georges.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

IV – CONVENTION POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU DU TELE-RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

V – PARTICIPATION FINANCIERE AU CENTRE DE LOISIRS DE THORIGNY S/MARNE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, Adjoint chargé du dossier. Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN rappelle aux membres présents la délibération prise le 27/06/2014 concernant la participation financière de la commune pour les familles dont les enfants fréquentent le centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne. Celle-ci ayant modifié ses tarifs, il est donc nécessaire de revoir le principe d'aide financière aux familles de Carnetin dont les enfants fréquentent le centre de loisirs.

La tarification étant maintenant par tranche horaire, il est donc proposé de rembourser sur la base d'un pourcentage en fonction du quotient familiale défini dans le tableau suivant :

Niveau ressources	Tranches	Participation Famille			Participation Mairie		
		Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants	Pour 1 enfant	Pour 2 enfants	Pour 3 enfants
< 430 €	T 1	29 %	26 %	23 %	71 %	74 %	77 %
> 431 € < 1 200 €	T 2	48 %	43 %	38 %	52 %	57 %	62 %
> 1 201 € < 1 900€	T 3	68 %	61 %	55 %	32 %	39 %	45 %
> 1 900	T 4	82 %	73 %	65 %	18 %	27 %	35 %

Nota : La participation est basée sur les derniers revenus imposables (ramené au mois) ainsi que le nombre de parts figurant sur l'avis d'imposition sur le revenu et le nombre d'enfants fréquentant le centre de loisirs d'une même famille.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reconduire le principe de participation financière pour l'accueil des enfants de la commune au centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne comme présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- **RECONDUIRE** le principe de participation financière, celle-ci sera calculée sur la base du tableau présenté ci-dessus pour l'accueil des enfants de la commune au centre de loisirs de Thorigny-sur-Marne.

APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal

VI – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales qui stipule que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Or, certains travaux d'investissement risquent de ne pas être réalisés avant le 31 décembre 2014. Auquel cas, il apparaît nécessaire de mandater les dépenses d'investissement au ¼ du montant du budget de l'année précédente. Pour rappel, le montant budgété des dépenses d'investissement en 2014 était de 74.311 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, conformément aux textes applicables, d'appliquer cette disposition à hauteur de 18.500 € (soit < 25% de 74.311 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement en 2015 avant le vote du budget unique dans la limite de **18.500 €**.

- **APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

VII – PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO, Adjoint chargé du dossier.

Celui-ci rappelle tout d'abord l'enquête diligentée par l'ancienne équipe municipale auprès des habitants suite à une vague de cambriolages perpétrés fin 2011.

Les résultats de cette enquête font état de 35 cambriolages, 27 tentatives et de 42 dégradations sur des véhicules en l'espace de quelques années.

Durant la campagne électorale du mois de mars 2014, la nouvelle équipe s'était engagée de doter le village d'équipements permettant d'améliorer la prévention et d'aider à la résolution des enquêtes diligentées par la Police Nationale.

Considérant qu'il convient d'assurer la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, il est envisagé la mise en place d'un système de vidéo protection sur les lieux publics.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune et d'engager les démarches administratives nécessaires à l'opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'**AUTORISER** Monsieur le Maire à lancer une étude de faisabilité pour la mise en place d'un système de vidéo protection sur la commune,
- d'**ENGAGER** les démarches administratives nécessaires à l'opération.

- **APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents et représentés du Conseil Municipal**

IV – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

○ Travaux de la mare à Gros

Monsieur Hervé DENIZO fait part du démarrage des travaux pour le mercredi 17 décembre prochain. Un message sera aux bénévoles, notamment à ceux de l'association les Amis de Carnetin qui se sont portés volontaires.

○ Sortie cinéma pour les enfants du village

Monsieur Jean-Marc DULIN fait part à l'assemblée que cette sortie s'est bien passée à la grande satisfaction des enfants (et des parents accompagnateurs).

L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50

